



Bulletin Municipal

Janvier 2024



Neufchâtel, mon village

Chères Neufchâtelloises, Chers Neufchâtellois,

C'est avec un grand plaisir qu'au nom de toute l'équipe municipale, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2024. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et réussite pour vous-même, pour votre famille et tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2023 a vu la réalisation de plusieurs travaux et notamment : l'enfouissement des réseaux dans les rues Désirée Ruel et Route de Morin, accompagné de la pose de lampadaires pour la rue Désirée Ruel, la réfection d'un tronçon de la VC 7 (route allant de l'Abbaye au Parc Brulé), de la VC 2 (route longeant l'Étang), et le carrefour de la rue Désirée Ruel et le Chemin de la Bretèche.

Pour 2024, des travaux de voirie seront engagés du carrefour de Morin jusqu'au Haut Guibert, de l'entrée de Chez Julie au carrefour de Morin, la fin du Chemin des Baillées et l'impasse du même nom.

Pour la sécurisation, le chemin de Beaulieu sera équipé de l'éclairage public et de ralentisseurs. La rue Désirée Ruel disposera de panneaux « Stop », dans les deux sens, à la sortie du lotissement Les 3 Marchands.

Les permis d'aménager viennent d'être délivrés pour les lotissements de la Bretèche et Marcel Graffin. Les parcelles devraient être commercialisées en cours d'année.

La nouvelle école avance. Le cabinet d'architectes est choisi. Les appels d'offres pour les travaux seront lancés courant d'année. Les travaux devraient débuter début 2025 pour une livraison à l'été 2026.

Enfin, la commune de Neufchâtel-en-Saosnois vient d'être labellisée « Village d'Avenir » par l'État. Cela nous permettra de bénéficier d'aide dans nos projets notamment le devenir du bâtiment de la scierie (anciennement le salon de coiffure) acquis cette année par la commune.

Après ces quelques mots d'introduction, je vous laisse découvrir ce bulletin réalisé par la commission communication. Prenez soin de vous et des autres. Nous restons à votre disposition.

Amicalement,

Jean-Denis GUIBERT, votre Maire,
et l'ensemble du Conseil Municipal

VIE MUNICIPALE - L'ACTUALITÉ

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Du 18 janvier au 17 février 2024 se déroulera le recensement de la population. Pour l'occasion, deux agents recenseurs ont été recrutés et auront pour mission de vous accompagner afin de compléter le questionnaire de recensement soit en ligne ou soit en format papier.

Sabrina
DAGONNEAU



Sandrine
QUERON

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au Conseil Municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

Plus d'information sur le recensement : www.le-recensement-et-moi.fr



NEUFCHÂTEL « VILLAGE D'AVENIR »

Il y a six mois, la Première ministre annonçait le lancement du plan France ruralités. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est donc chargée de déployer un programme d'ingénierie baptisé « Villages d'avenir », destiné aux petites communes rurales de moins de 3500 habitants.

Nous avons manifesté notre intérêt auprès de Monsieur le préfet de la Sarthe afin de participer à ce programme. Comme un cadeau de Noël avant l'heure, nous avons donc reçu une réponse favorable à notre candidature en décembre dernier. 2 458 communes ont été labellisées Villages d'avenir (19 en Sarthe).

Village d'avenir c'est quoi ?

Le label Villages d'avenir doit apporter une aide technique aux communes pour mettre en œuvre leurs projets : réhabilitation de bâtiments, développement de services ou réouverture de commerces de proximité, etc...

Pour nous accompagner, 120 chefs de projets placés auprès des préfetures ont été recrutés. Le programme démarre ce 1^{er} janvier pour trois ans, soit jusqu'à fin 2026.

Les missions du chef de projet :

- Mobilisation d'appuis en ingénierie locale ou via la mobilisation de prestations, afin de s'appuyer sur l'offre existante sur le territoire,
- Recherche de financements publics et privés (identification des dispositifs mobilisables, au niveau de l'Europe, de l'État et des partenaires territoriaux, régions, départements, etc., accompagnement dans les échanges avec les partenaires privés, aide au montage de dossiers si besoin),
- Vigilance et appui vis-à-vis de la conformité du projet aux règles administratives (environnement, urbanisme, sécurité...),
- Prise de contact avec les interlocuteurs adaptés des services de l'État mais aussi des autres financeurs et organismes adaptés au projet,
- Aide au repérage de projets similaires pour faciliter les retours d'expériences ou sources d'inspiration,
- Information sur de nouveaux dispositifs pouvant intéresser la commune.



Les 19 communes Sarthoises sélectionnées

C'est une bonne nouvelle pour la commune qui ne manque pas de projets ...

CONSTRUCTION D'UN ABRI AU CITY STADE

La commune investit près de notre city stade. Les utilisateurs et leurs accompagnateurs pourront dorénavant profiter d'un endroit où s'abriter mais aussi pour pique-niquer.

Cet abri a été réalisé par l'EURL Jonathan Couverture, artisan de la commune.

Le coût de ce projet s'élève à 11 034,78 €.



LES MANIFESTATIONS ET COMMÉMORATIONS DU 2ND SEMESTRE 2023

Cérémonie commémorative du 14 Juillet



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



Suivie du traditionnel repas des aînés à la salle polyvalente



Madame et Monsieur
DOGUET, doyens,
Madame JARRY et
Monsieur LOINARD,
benjamins de ce repas

Et pour finir l'année, le Noël Communal 2023



Nous tenons à vous remercier pour votre présence à chaque manifestation organisée par la municipalité et plus particulièrement les porte-drapeaux de la commune.

EN BREF...

- D'après l'INSEE, à compter du 1^{er} janvier 2024, la population légale recensée au sein de notre village est de 1 055 habitants (soit 1 habitant de plus que le précédent comptage).
- Réfection de la toiture de la Mairie et pose d'un vélux sur celle-ci par ECOCOUV EURL (artisan de la commune) pour un montant total de 47 718,60 €.

Pour votre information, le budget et l'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal sont consultables en Mairie sur demande.

ÉTAT CIVIL (juillet 2023 - décembre 2023)

Depuis l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, la commune est tenue d'obtenir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des évènements d'état civil (naissances, décès, pacs ou mariages) sur ce bulletin municipal. C'est pourquoi, seules les personnes ayant donné leur accord apparaîtront ci-dessous.

Ils sont nés : 6 naissances au total

Léo MAQUÈRE, le 13/08/2023 à Alençon

Basile NÉRET, le 15/09/2023 à Alençon



Ils se sont mariés ou pacsés : 5 mariages et 1 pacs au total

Le 05/08/2023, Emilie HUGUET et Jérôme LEBLANC

Le 26/08/2023, Karine DURAND et Julien LÉTARD

Le 02/09/2023, Jennifer BESNARD et Mathieu FOUBERT



Ils nous ont quittés : 7 décès au total

Le 23/07/2023, Daniel PLUMAIL, à l'âge de 72 ans

le 12/12/2023, Marie-Rose ROYER née DUPONT, à l'âge de 91 ans

Le 24/12/2023, Maurice OLIVIER, à l'âge de 96 ans

VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont invitées à déposer au secrétariat de la Mairie ou à l'adresse mail suivante (secretariat@mairieneufchatel72.fr), les articles qu'elles souhaitent faire paraître dans le bulletin municipal (à déposer avant le 15 juin pour la prochaine parution de juillet). Vous trouverez ci-dessous les articles que nous ont faits parvenir les présidents d'associations de Neufchâtel-en-Saosnois. Nous rappelons que le bulletin municipal se veut notamment le reflet des manifestations festives de la commune.



BIBLIONET

La bibliothèque de Neufchâtel en Saosnois est ouverte au public les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30.

Vous pouvez également faire vos réservations sur le site :

www.mediatheque-lelien.mainesaosnois.fr

Nous avons acquis de nouveaux ouvrages (39 livres enfants et 20 livres adultes) Bandes dessinées, romans policiers et romans divers, romans jeunesse...

Nous recevons régulièrement les enfants de l'école de la commune chaque jeudi en alternance.

Depuis le mois de novembre, à la salle polyvalente et avec le partenariat du relais petite enfance de Mamers, nous proposons une animation intitulée **CROC MOTS DOUX**, une fois par trimestre (lectures, chants, marionnettes et danses).

Tous les 15 jours, nous nous déplaçons aux Hespérides pour lire des contes ou des nouvelles aux résidents.

La bibliothèque est située 6 Creuse rue. Tel 09 72 47 68 06

Email : bibliothequeneufchatel@outlook.fr

Toute l'équipe de la bibliothèque vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI DE LA BIENNE



L'Association des Parents d'élèves a organisé son assemblée générale fin septembre, avec l'élection du nouveau bureau :

- Présidente : Coralie GILOUPPE
- Présidente Adjointe : Maud GAUDRE
- Trésorière : Sabine LEROY
- Trésorière Adjointe : Hélène FIZELIER
- Secrétaire : Cécilia MORICEAU

Des nouveaux bénévoles sont venus compléter l'équipe active.

Depuis la rentrée de septembre, l'association a organisé 3 actions :

- La vente de chocolats Réauté
- Un Vide Ta Chambre (Nouveauté à réitérer)
- Marché de Noël avec la participation de l'équipe éducative

Grâce aux différentes actions organisées ces derniers temps et à la participation des parents nous reversons chaque année à la coopérative scolaire une somme qui permet aux enseignants d'investir dans de nouveaux projets.

Nous finançons également des petits projets tout au long de l'année par exemple, achats de jeux pour la garderie.

Sachez que les bénévoles de l'APE réfléchissent ensemble à réaliser de nouvelles actions dans le but de faire plaisir aux enfants. Et c'est également un plaisir de vous retrouver, vous parents lors de nos manifestations.

Il n'est jamais trop tard pour intégrer l'APE n'hésitez pas, rejoignez-nous.

Pour nous joindre :

Par mail : apedurpidelabienne@gmail.com

Facebook : APE du RPI de la Bienne

L'Équipe de l'APE



BONNE ANNEE 2024

Tous les membres du bureau de Générations mouvement de Neufchâtel en Saosnois, vous souhaitent ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

Activités passées :

* Le 2 août : nous avons organisé une sortie d'une journée à La ferme de la Michaudière avec balade en carriole, visite commentée et humoristique de Bagnoles de L'Orne, visite de la ferme typique du bocage normand et le spectacle équestre de Normandie « de la Terre à la Scène » .



- * Le 28 septembre : Concours de belote
- * Le 19 octobre : Thé dansant
- * Le 14 décembre : Repas de Noël

Projets pour la rentrée :

- * Le 8 février : Assemblée générale
- * Le 4 avril : Thé dansant
- * Le 9 avril : Questions pour un après-midi

Activités réservées aux adhérents

- Vannerie, cartes, triominos (deux jeudis par mois), jeu culturel avec classement départemental, question pour un après-midi, barbecue, repas de Noël, Marche nordique.

Venez nous rejoindre tous les mardis matin. Nous partons de différents lieux (Blanche feuille, les Trois ponts de Neufchâtel en Saosnois, le camping de la Fresnaye-sur-Chédouet, Le Belvédère de Villaines-la-Carelle)

Activités ouvertes à tous :

Thé dansant, concours de belote

Adhésion : 17€/an.

Pour plus de renseignements joindre le : 06 47 94 90 83

COMITÉ DES FÊTES



Animation 2023

3 Place Maxime Boisseau

72600 Neufchâtel en Saosnois

Jeudi 11 février St Valentin

Tous les participants sont gagnants

Une rose ou un stylo

Jeudi 9 mars 2023 Belote à la mêlée et Manille au 17 14h00

Engagement 7€ concours individuel un lot à chaque participant

10 premiers lots rôtis de porc et un lot de viande à chaque joueur

56 joueurs Belote 12 joueurs à la Manille 68 joueurs

Vendredi 10 mars 2023 20h30 Belote en équipe

Engagement par joueur 7,00€, 1er prix 80€, 60€, 50€, 40€, etc.

Un lot à chaque joueur

42 équipes soit 84 joueurs

Samedi 1er avril 2023 Moule frites

Avec musiciens Karaoké pendant le repas et soirée dansante des années 80 à aujourd'hui

Boucherie Au panier Saosnois Raymond Fromentin

Boulangerie La baguette des moulins Catherine Deschamps

Jeudi 13 juillet 2023 retraite aux Flambeaux

Soirée à la salle polyvalente

22h30 départ du haut du bourg, rue Guillaume III Talvas descente du bourg avec les enfants accompagnés vers la salle polyvalente avec la Fanfare des Pompiers d'Ancinnes.

Suivit d'une animation DJ, salle polyvalente (Fête Populaire) (Merci à la Mairie)

Dimanche 30 juillet 2023 Jeu de galoche et vide grenier

Terrain municipal emplacement gratuit pour les exposants 7h00

Restauration et buvette sur place

120 exposants sur le terrain communal

Buvette et restauration sur le terrain communal

Vide grenier plus exposants que l'an dernier emplacements gratuits

Samedi 5 août 2023 Loto d'Été

Salle polyvalente 20h00

Salle comble 180 personnes

Restauration extérieure organisée par Jean Pierre, Daniel, Sébastien, Ginette, Jean Louis, René

Intérieur salle Marcel, Marie Claude, JY, Mariejo, Sébastien, Ginette,

Dimanche 16 Octobre 2023 Loto

Jeux avec consolations 14h00

Jeudi 16 novembre 2023 Belote

92 joueurs belote et 12 joueurs Manille soit 104 joueurs

Pot de l'amitié clôture la soirée.

Je tiens particulièrement à remercier tous les membres et tous les bénévoles extérieurs au comité des fêtes qui sans bruit nous suivent.

Le Comité des Fêtes vous remercie du soutien que vous lui apportez lors de ses manifestations toute l'année.

Le Comité des Fêtes vous souhaite de Bonnes fêtes de fin d'Année.

CdFN Jean Yves Porte

2023

	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Commune</u>
Monsieur	PORTE Jean-Yves	Président	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Monsieur	PLUMAIL Daniel	Vice-Président	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Monsieur	CHOLET Marcel	Vice-Président	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Madame	PIEL Marie Jo	Secrétaire	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Monsieur	PLUMAIL Sébastien	Secrétaire-adjoint	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Monsieur	GASNIER Pascal	Trésorier	72600 Mamers
Monsieur	BOTHEREAU Joël	Trésorier-adjoint	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Monsieur	CORBION Jean Pierre	Membre	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Madame	DUBOST Marie Claude	Membre	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Madame	GUY Annick	Membre	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Madame	PALIE Michèle	Membre	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Madame	PINEL Brigitte	Membre	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Monsieur	PINEL Jean-Yves	Membre	72600 Neufchâtel-en-Saosnois
Monsieur	VANSSE Alain	Membre	72600 Neufchâtel-en-Saosnois

ASSOCIATION JOSEPH ROUSSEL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

Chers amis,

Comme chaque année, nous profitons de la circulaire municipale pour faire avec vous le tour de l'année écoulée.

Notre première manifestation fut le théâtre. Le résultat en demi-teinte par rapport à la précédente. Nous ne sommes hélas plus présents au vide-greniers de printemps. Celui d'été fut correct. Le concert de jazz manouche, malgré une prestation exceptionnelle, n'a pas réalisé nos espérances.

Cette année la représentation théâtrale aura lieu le 7 avril, toujours en après-midi.

Nous tenons à remercier chaleureusement la congrégation des Sœurs de l'Enfant-Jésus, Madame et Monsieur Giloupe pour leur don important d'objets et mobiliers, tous ceux qui nous aident et nous soutiennent. Ils se reconnaîtront.

Merci également à la mairie pour avoir autorisé à modifier la descente de gouttière côté place. Cette opération est financée par l'association.

Important : Nous organisons le week-end du 27 et 28 janvier, une brocante dans la salle polyvalente. Si vous avez des objets ou petits mobiliers que vous ne voulez plus garder, pensez à nous. Nous irons

vers vous pour les récupérer. Nous souhaitons que cette action soit fructueuse, qui nous permettra de grossir notre cagnotte pour aider au projet de vitrail de la chapelle.

À bientôt pour d'autres nouvelles. Grand merci pour votre soutien.

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année. Prenez soin de vous et surtout portez vous bien.

Tous les membres,
Jean Fernandez.

ASSOCIATION LA MAISON DU SABOT ET DES MÉTIERS D'ANTAN



Bonne et heureuse année 2024.

En 2023 :

-Les membres de l'Association ont accueilli 381 visiteurs.

-L'association a organisé un vide-greniers le 4 juin et une randonnée de Noël le 17 décembre.

Récit qui compose l'histoire d'une époque :

« ...Dans l'temps, chez les sabotiers, y'avait celui qui faisait la forme extérieure et celui qui creusait. Mais le lundi, on était obligé de travailler pour rien, pour débiter des billes de bois de 30 à 40 cm de long (pour la fabrication des sabots), on n'était pas payé parce qu'on était seulement payé à la pièce (à la réalisation de sabots) pour creuser... (Extrait d'un article d'un petit journal de 1983 réalisé par Monsieur DIEBOLT Jean-Claude sur les témoignages d'autrefois de Monsieur Campain).

Avez-vous déjà rendu visite à votre Ecomusée ? Non...Alors nous vous attendons en 2024.

- Ouverture les dimanches et jours fériés de juin à fin septembre, en dehors de ces périodes vous pouvez nous joindre au : 06 44 05 31 88 pour convenir d'un rendez-vous pour une visite...et c'est gratuit.

Assemblée Générale le vendredi 26 janvier à 20h salle Saint Joseph.

La Présidente

et les membres de l'Association.

ASSOCIATION DU JUMELAGE NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS - KOLITZHEIM - SAINT-RÉMY-DU-VAL :

L'association du jumelage franco-allemand regroupant les communes de Neufchâtel-en-Saosnois, Saint-Rémy-du-Val et Kolitzheim vous souhaite une très belle et heureuse année 2024 ✨

Cette année sera celle du 50ème anniversaire de notre partenariat. Le temps passe mais l'amitié entre nos villages et leurs habitants n'a jamais faiblit. Bien au contraire, des liens indéfectibles, étroits et chaleureux se sont tissés entre bon nombre de familles qui prennent un grand plaisir à se retrouver tous les deux ans.

Avec le soutien des municipalités, de leurs élus et la collaboration active des familles accueillantes nous allons organiser ce 50ème anniversaire lors du week-end de la Pentecôte du samedi 18 au lundi 20 mai. Nous alternerons les activités, visites et soirées conviviales et festives entre nos deux villages. Nul doute que ce week-end laissera, comme toujours, des souvenirs inoubliables pour tous les participants.

En attendant, nous sommes dans les préparatifs des festivités et nous travaillons sur le programme du week-end. Toutes les personnes souhaitant nous rejoindre sont les bienvenus. C'est une expérience à vivre que vous ne regretterez pas 😊

Par ailleurs, nous organiserons également une soirée dansante avec DJ le samedi 23 mars à la salle des fêtes de Saint-Rémy-du-Val. Réservez d'ores et déjà cette date, les détails sont à venir très prochainement.

Nous remercions également Jean Fernandez qui a décidé de passer la main après plusieurs décennies au service de cette magnifique cause.

Encore une belle année 2024 et à très bientôt 😊

Renseignements : Jonathan CHOLET - 06 26 38 12 45



Souvenir du voyage en Allemagne de 2023

NEUFCHÂTEL PING-PONG

Le tennis de table est un jeu, un sport accessible à toutes et à tous. Il apporte détente, convivialité et exercice physique assez complet.

NEUFCHÂTEL PING-PONG est un club à vocation de loisir et à ce titre n'est pas affilié à la Fédération Française de Tennis de Table. Ce qui n'empêche pas la possibilité de rencontres occasionnelles amicales avec d'autres clubs, à NEUFCHÂTEL ou chez nos amis pongistes partenaires.

Les entrainements ont lieu tous les lundis de 17 heures à 19 heures

à la salle polyvalente de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS rue marcel GRAFFIN

Le tarif d'adhésion à l'association pour la saison en cours est de 35 €.

Alors n'hésitez plus, donnez-vous l'occasion de prendre du plaisir tout en faisant de l'exercice en rejoignant l'association.

Pour nous contacter rien de plus simple, directement à la salle le lundi à partir de 17 heures.

Les membres de l'association NEUFCHÂTEL PING-PONG vous souhaitent une bonne année 2024.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des prochains événements à Neufchâtel-en-Saosnois pour la période janvier 2024 à décembre 2024 avec les dates que les associations ont bien voulues nous faire parvenir.

Janvier 2024		
Dimanche 21 janvier	Vœux de la municipalité	Mairie
Vendredi 26 janvier	Assemblée générale	Maison du Sabot
Les 27 et 28 janvier	Brocante	Association Joseph Roussel
Février 2024		
Jeudi 8 février	Assemblée générale	Génération Mouvement
Samedi 17 février	Loto St Valentin 20h00	Comité des fêtes
Mars 2024		
Jeudi 21 mars	Belote ind & Manille 14h00	Comité des fêtes
Vendredi 22 mars	Belote par équipe 20h00	Comité des fêtes
Samedi 23 mars	Repas dansant 20h00	Comité des fêtes
Avril 2024		
Jeudi 4 avril	Thé dansant animé par Royal Musette	Génération Mouvement
Dimanche 7 avril	Théâtre	Association Joseph Roussel
Mardi 9 avril	Questions pour un après-midi	Génération Mouvement
Date à déterminer	Chasse aux œufs de Pâques	Mairie
Mai 2024		
Mercredi 8 mai	Commémoration de l'armistice 1945	Mairie
Du 18 mai au 20 mai	Week-end Jumelage avec Kolitzheim	Association JUM3A

Juin 2024

Dimanche 9 juin	Vide-greniers	Maison du Sabot
Date à déterminer	Fête de la Musique	Mairie

Juillet 2024

Samedi 13 juillet	Retraite aux Flambeaux (21h30) et soirée gratuite (salle polyvalente 22h00)	Comité des fêtes
Dimanche 14 juillet	Dépôt de gerbe au monument aux morts	Mairie
Dimanche 14 juillet	Terrain de Jeux (Terrain communal)	Comité des fêtes
Dimanche 28 juillet	Vide-greniers et Galoche (Terrain communal)	Comité des fêtes

Août 2024

Samedi 3 août	Loto d'été 20h00	Comité des fêtes
---------------	------------------	------------------

Octobre 2024

Dimanche 20 octobre	Loto d'automne 14h00	Comité des fêtes
---------------------	----------------------	------------------

Novembre 2024

Lundi 11 novembre	Commémoration de l'armistice 1918	Mairie
Lundi 11 novembre	Repas des cheveux blancs	Mairie
Jeudi 21 novembre	Belote ind & Manille 14h00	Comité des fêtes

Décembre 2024

Date à déterminer	Noël communal	Mairie
Le 15 ou 22 décembre	Randonnée de Noël	Maison du Sabot

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

JEUNES DE 16 ANS - JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours précédant la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). Si vous connaissez des difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau du centre de service national d'Angers (csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr ou 09 70 84 51 51) afin de fixer une nouvelle date.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant été recensé en la commune. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire. N'hésitez pas à venir en Mairie pour vous inscrire, en fournissant les documents suivants :

- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en Mairie).



**S'inscrire sur
les listes électorales**

Cette démarche peut être réalisée en ligne sur le site service-public.fr.

COMMISSION EXTRA-COMMUNALE ACTION SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commission extra-municipale Action Sociale remplace le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ses missions n'ont pas changé :

- prévention et aide en faveur des personnes fragilisées (aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux familles en difficulté, aux personnes handicapées...).
- organisation, chaque année, du traditionnel repas des aînés ainsi qu'une distribution d'un colis de Noël pour les Neufchâtellois de plus de 70 ans.

Cette nouvelle commission se compose, actuellement, des membres suivants : Mesdames Amélie LECELLIER, Béatrice LECONTE, Anaïs RAMAGE, Michèle LE LAIN, Marylène MOREAU, Annick GUY, Marie-Josèphe PIEL, Stéphanie BERNARD, Annick CHAUVIN, Sabrina DAGONNEAU et Messieurs Jean-Denis GUIBERT, André GRIMAULT.

Si vous êtes dans le besoin ou que vous connaissez quelqu'un dans le besoin, n'hésitez pas à en parler à l'un des membres de la commission extra-municipale Action Sociale.

SYNDICAT D'EAU POTABLE PERSEIGNE SAONSOIS CHANGEMENT DE DÉLÉGATAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la société STGS d'Avranches est devenu le nouveau gestionnaire de l'eau potable du syndicat d'eau dont nous dépendons (SIDPEP Perseigne Saosnois). Pour rappel, VEOLIA était le précédent délégataire.

En ce début d'année, vous allez donc recevoir :

- 1 facture émise par VEOLIA concernant uniquement les consommations réelles arrêtés à la date du 31 décembre 2023 (sans abonnement).
- 1 facture émise par STGS correspondant à l'abonnement pour les six premiers mois de 2024.

STGS est joignable pour toutes demandes (abonnement, travaux, fuites, factures, etc....) au 09 69 32 69 33.

Enfin, le SIDPEP nous fait savoir que les tarifs demeurent sensiblement inchangés. Pour une facture

de 120 m³, la variation par rapport au tarif 2023 (actualisés au 31 octobre 2023) est de -1,16 % soit - 3,56 €.

POINT NUMÉRIQUE À LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAMERS

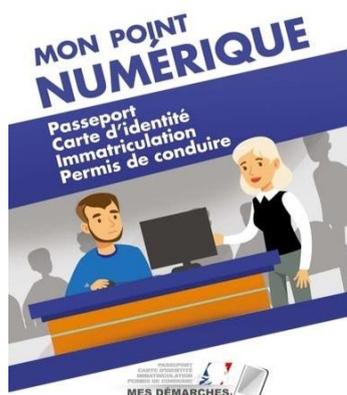
La sous-préfecture de Mamers a ouvert un point numérique uniquement sur rendez-vous. Celui-ci peut accompagner les usagers dans les démarches suivantes :

- ♦ pré-demande de carte d'identité et de passeport
- ♦ demande de permis
- ♦ demande de carte grise
- ♦ prise de rendez-vous en ligne pour les commissions médicales à la préfecture du Mans
- ♦ accompagner les usagers qui souhaitent effectuer leurs demandes de procuration de vote en ligne
- ♦ l'enregistrement des armes sur le nouveau système d'informations sur les armes (SIA)
- ♦ accompagner les personnes ayant besoin d'effectuer des demandes de titre de séjour en ligne.

Pour plus de renseignements et pour la prise de rendez-vous :

Tél : 02 85 32 74 27

Mail : pref-pnmamers@sarthe.gouv.fr



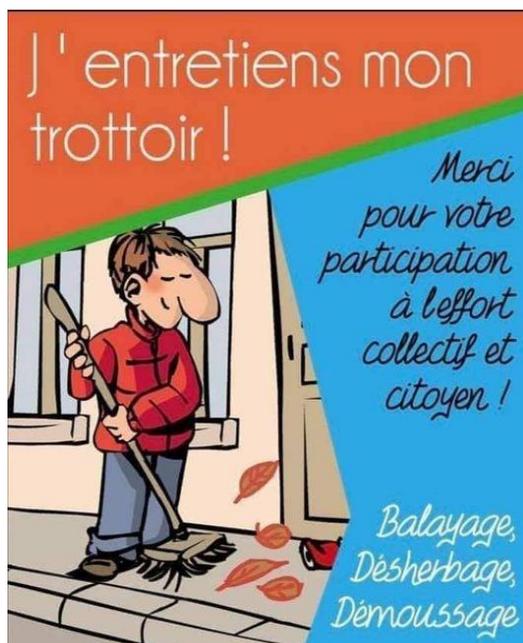
Sous-préfecture de Mamers

Sur rendez-vous au
02 85 32 74 27

du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 16h

et le vendredi
de 9h à 12h

RAPPEL CONCERNANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile afin d'éviter les éventuelles chutes dues à la présence de feuilles humides, neige ou verglas.

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec la mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciures de bois.

Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachant pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR NOTRE ASSOCIATION BIBLIONET

La Communauté de Communes Maine Saosnois, qui est en charge de la compétence culture, a procédé à l'installation d'un panneau permettant de signaler l'emplacement de la bibliothèque présente sur notre territoire. Cette nouvelle signalétique est visible rue Francis Caris.

Pour rappel, sur le territoire de la Communauté de Communes, il y a 7 pôles-lecture : Beaufay, Bonnétable, Courcemont, Mamers, Marolles-les-Braults, Neufchâtel-en-Saosnois et Saint-Cosme-en-Vairais.

La bibliothèque de Neufchâtel-en-Saosnois est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30.



LA MISSION LOCALE SARTHE NORD



La Mission Locale Sarthe Nord accompagne les jeunes de **16 à 25 ans** vers l'*avenir*!

Pour qui ? Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, résidant sur le territoire du Maine Saosnois, quelle que soit la situation, le niveau scolaire ou la qualification.

Pourquoi ? L'orientation, l'accompagnement au projet professionnel, l'accès à la formation, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide aux démarches et à l'accès aux droits (mobilité, logement, santé, citoyenneté...)

Comment ? En prenant rendez-vous, avec une.e conseiller.e à votre écoute pour vous apporter un conseil, une aide et un accompagnement personnalisé. (Prise de RDV au 02 43 97 87 65)

Où ? À la Mission Locale de Mamers, résidence du stade, bâtiment E, les lundis, mercredis et vendredis.

INFORMATION EMPLOI FORMATION VIE QUOTIDIENNE ACTIVITÉS

02 43 97 87 65

www.mlsarthenord.fr



Mission Locale Sarthe Nord



MAISON FAMILIALE DES SŒURS DE L'ENFANT JÉSUS À NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS.

Notre Maison Familiale est ouverte à tout public. Nous assurons un accueil temporaire à l'occasion d'événements familiaux (Cousinade, mariage, anniversaire ...), ou pour tout autre événement sur notre commune ou aux environs comme groupes sportifs en compétition, randonneurs, pèlerins, ...Cela peut

être sur un court ou un long séjour. Nous avons aussi la possibilité de servir des repas midi et soir selon les besoins.



Depuis deux mois nous avons mis en place le repas solidaire, tous les mardis midi, afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de se rencontrer, partager et échanger entre elles.

Pour tout séjour et pour assurer la restauration, il est possible de réserver plusieurs jours avant, par téléphone au **02 43 97 74 11** ou par mail ejneufchatel@orange.fr.

Étant donné que la Maison Familiale appartient à la Communauté des Sœurs de l'Enfant Jésus, elle est dotée d'une chapelle sur place pour les personnes qui veulent prier ou se recueillir. Nous avons la Messe trois fois par semaine et les trois premiers dimanches de chaque mois. Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées plus haut.

UN PEU D'HISTOIRE

Neufchâtel - Novo Castello - Novo Castrum

Tout le monde sait que notre village doit son nom à un ancien château.

Dans la précédente circulaire a été repris un article d'une circulaire éditée par Francis Caris ancien Maire de notre commune qui cite :

Jean 1er comte du Maine, Baron du Saosnois (donc fils de Guillaume III Talvas) fit construire vers 1173, un château fort aux environs de la Gaudière.

Or, effectivement il y avait une forteresse mais de l'autre côté de la vallée du "Guitonné" dans le bois d'Ortueuse. Il se nommait Urson mais est bien plus ancien.

La paroisse de Novo Castrum se détachât d'Urson grâce à son nouveau château.

Celui-ci se situait tout en haut du versant ouest de la forêt en cours de défrichement, avec une vue à plus de 200°.

"La Butte de Bonne Nouvelle", juste derrière la villa Thérèse, qui elle fût construite dans le fossé qui l'entourait.

Mais il est peu probable que ce fût Jean 1er le propriétaire de l'emplacement. Un château en pierre est attesté en 1045. Alors !!!

Ce texte a été proposé par **Jean Fernandez**. Nous le remercions pour cette contribution. Si vous aussi vous souhaitez nous raconter une anecdote, vos mémoires sur un évènement ou un lieu de la commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Vous pouvez envoyer votre texte par mail (secretariat@mairieneufchatel72.fr) ou tout simplement le déposer en Mairie. Nous serons très heureux de publier ces récits d'histoires locales qui ne doivent pas tomber dans l'oubli.

MÉMENTO PRATIQUE

Ouverture du secrétariat de Mairie et de l'agence postale :

Les lundis et mercredis de 14h00 18h00, les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00.

Informations complémentaires :

- sur le panneau d'affichage à la Mairie ;
- sur le panneau d'information lumineux près de la cantine ;
- par mail (secretariat@mairieneufchatel72.fr) ;

Permanence des élus :

Une permanence est assurée par Monsieur le Maire ou un adjoint, les mercredis de 14h00 à 16h00. En dehors de ces horaires, vous pouvez également prendre rendez-vous en contactant le secrétariat de la Mairie (02 43 97 74 15) ou en appelant l'un de ces numéros :

Monsieur le Maire Jean-Denis GUIBERT : 06 70 09 79 08

Monsieur Jean-Paul LEFEVRE, premier Adjoint : 06 70 09 81 41

Madame Amélie LECELLIER, deuxième Adjointe : 06 70 09 79 81

Monsieur André GRIMAULT, troisième Adjoint : 06 70 09 80 38

Permanence de l'assistante sociale :

Madame Magalie ROYEAU, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous les 2èmes et 4èmes mardis de chaque mois à la Mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 43 31 16 61.

Permanence d'une conseillère numérique :

Madame Eglantine FERRAND assure une permanence les lundis après-midi de 14h00 à 17h30 à la Mairie afin d'aider les usagers en difficulté avec les outils informatiques.

Ramassage des ordures ménagères en porte à porte :

Le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les mercredis matin même pendant les jours fériés sauf les 1^{er} mai et 25 décembre. En cas de fortes chaleurs, la collecte des ordures ménagères est avancée tôt le matin, il est donc indispensable que les sacs soient sortis la veille au soir.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Toute l'année (sauf jours fériés) : mercredi 14h-17h et samedi 9h-12h et 14h-17h.



Les derniers accès s'effectuent 15 minutes avant l'heure de fermeture affichée.

Un site internet dédié pour vos démarches en ligne :

Depuis le 6 mai 2020, la commune de Neufchâtel est raccordée au site internet service-public.fr. Ce site vous permet de réaliser vos démarches en ligne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIURES : DP

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP uniquement pour le lotissement 3 Marchands

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES OU NON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

À Bientôt !